

Résumé de l'enquête

« Évaluation des besoins d'appui pour l'intégration d'une approche basée sur les droits de l'enfant dans les projets mis en œuvre par les ONG belges de la coopération au développement »

Décembre 2018

La Plateforme pour les droits de l'enfant dans la coopération au développement PKIO (*Platform kinderrechten in ontwikkelingssamenwerking*) vise à assurer l'intégration des droits de l'enfant dans les politiques et leur mise en œuvre par les acteurs de la coopération au développement belge. Les ONG sont des acteurs essentiels dans la coopération au développement belge. Cependant, il n'y a pas de clarté réelle à l'heure actuelle sur la réalité de l'intégration de cette approche fondée sur les droits par les ONG et sur des besoins d'appui spécifique pouvant exister dans ce domaine.

Afin de pouvoir soutenir les ONG à contribuer à la prise en compte des droits de l'enfant dans la coopération au développement, la Plateforme PKIO a commissionné une enquête dans le but d'obtenir une image adéquate des attentes et des besoins des ONG belges en termes de soutien pour l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'enfant dans leurs programmes.

L'enquête menée auprès d'organisations membres, ou non, de la Plateforme PKIO¹, a permis de faire ressortir les observations suivantes :

1. **Les ONG membres de la Plateforme PKIO ont des attentes diverses vis-à-vis de la Plateforme mais on peut souligner l'intérêt pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques, le besoin de diffuser des messages communs et de renforcer le plaidoyer.**
2. **Les ONG membres de la Plateforme PKIO sont majoritairement satisfaites des outils existants pour leur propre action, qui sont souvent liés à un pilier de la convention (par exemple, participation).**
3. **Il existe, au-delà d'une méconnaissance des outils existants de la part des ONG non membres, une forte demande de traduction de ceux-ci. Un outil facile d'utilisation, axé sur des cas pratiques par secteur (agriculture, éducation, santé, etc.), fait partie des pistes évoquées.**
4. **L'intérêt pour l'approche « droits de l'enfant » (approche DE) chez les ONG non membres de la Plateforme semble principalement lié aux collaborations déjà existantes avec des ONG de la Plateforme ou au secteur d'activité.** Les ONG qui ont déjà un lien avec l'approche DE, du fait de la mise en œuvre de projets communs avec des ONG de la Plateforme, semblent considérer comme une évidence l'intégration de cette approche dans leurs programmes. De plus, un certain nombre d'ONG est intéressé à l'idée d'intégrer cette approche dans le futur. L'action en partenariat est donc privilégiée par les ONG membres de la plateforme.
5. **La visibilité de la Plateforme PKIO et, de ce fait, son attractivité, sont aujourd'hui limitées.** La méconnaissance de la Plateforme PKIO par les ONG n'en faisant pas partie constitue l'un des enseignements clé de l'enquête.

¹ Enquête réalisée entre les mois d'octobre et novembre 2018. Les données proviennent d'un questionnaire complété par 20 organisations et de 6 entretiens semi-structurés. L'étude ne prétend en aucun cas être représentative du secteur des ONG de coopération au développement.

Sur la base des observations et conclusions énumérées ci-dessus, les recommandations suivantes ont été faites :

1. **La redynamisation de la Plateforme constitue un préalable à l'intégration de l'approche « droits de l'enfant » par les ONG non membres de la Plateforme.** Pour ce faire, il faut que les membres de la Plateforme analysent les outils existants pour en extraire certains éléments dans des versions abrégées et mettent en place des moments d'échanges réguliers entre membres actifs afin de permettre la valorisation des bonnes pratiques, la présentation des outils et le partage d'expériences.
2. **Recenser, adapter et rendre accessibles les outils existants devrait être privilégié par rapport à la création de nouveaux outils.** Afin de permettre un partage facile et une simplification de la diffusion et de l'utilisation de ces outils par les partenaires du Nord et du Sud, un recensement et une mutualisation des outils devrait être privilégiée à court et moyen terme, dont l'accessibilité peut être améliorée avec une base de données en ligne d'outils existants. L'adaptation concerne les nouveaux défis comme la migration ou le changement climatique.
3. **Une attention pourrait être apportée dans un second temps au besoin d'un outil facile d'accès pour les ONG non membres de la Plateforme et d'une grille d'indicateurs.** Le but est de pouvoir apporter des pistes concrètes de mise en pratique de l'approche DE par secteur d'activité et de valoriser les pratiques existantes, tout en permettant à toutes les ONG de mesurer l'impact de l'approche DE sur l'ensemble d'un programme et sur les résultats obtenus de manière transversale.
4. **Développer une offre de formation pour accompagner les ONG et les partenaires au Sud.** Il semble pertinent d'identifier et de valoriser les outils et méthodologies spécifiquement liés à la formation des partenaires au Sud. L'organisation de formations courtes (accompagnement à la mise en place de l'approche DE) au sein de la Plateforme et destinées aux ONG pour lesquelles cette approche n'est pas une priorité semble dès lors appropriée. De plus, cela permettrait de susciter des synergies, de renforcer les réseaux existants et de partager les pratiques et les outils.
5. **Favoriser la mise en place de consortiums entre ONG de la Plateforme et ONG non membres dans le cadre des projets de coopération pour renforcer l'approche DE.**
